

WIPO/GRTKF/IC/43/2

Original : anglais

date : 2 mai 2022

**Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

**Quarante‑troisième session**

**Genève, 30 mai – 3 juin 2022**

Accréditation de certaines organisations

*Document établi par le Secrétariat*

1. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci‑après dénommé “comité”) a approuvé, à sa première session tenue à Genève du 30 avril au 3 mai 2001, un certain nombre de questions d’organisation et de procédure, y compris l’octroi du statut d’observateur ad hoc à un certain nombre d’organisations ayant exprimé le désir de jouer un rôle dans les travaux du comité (voir le rapport adopté par le comité, paragraphe 18 du document WIPO/GRTKF/IC/1/13).
2. Depuis lors, plusieurs autres organisations ont fait part au Secrétariat de leur désir d’obtenir le même statut pour les futures réunions du comité. On trouvera en annexe au présent document les demandes contenant les noms des organisations qui, avant le 31 mars 2022, ont demandé à être accréditées à la quarante‑troisième session du comité, ainsi que des renseignements biographiques sur ces organisations tels qu’ils ont été communiqués par chacune d’entre elles.
3. *Le comité est invité à examiner les demandes d’accréditation en qualité d’observatrices ad hoc des organisations mentionnées dans l’annexe du présent document et à se prononcer à cet égard.*

[L’annexe suit]

ORGANISATIONS QUI ONT DEMANDÉ LEUR ACCRÉDITATION EN QUALITÉ D’OBSERVATRICES POUR LES SESSIONS DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL

AlSadu Society – Coopérative de tissage

West Indian Tribal Society

AlSadu Society – Coopérative de tissage

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes

1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 81 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d’accréditation en qualité d’observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame, Monsieur,

J’ai l’honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d’observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci‑joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l’examen de cette demande d’accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d’information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’assurance de ma considération distinguée.

Bibi Duaij Al‑Sabah

Présidente de AlSadu Society – Coopérative de tissage

**Formulaire de demande d’accréditation en qualité d’observateur ad hoc**
**auprès du**
**Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l’OMPI[[1]](#footnote-2),[[2]](#footnote-3)**

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L’ORGANISATION POSTULANTE

**Nom complet de l’organisation :**

AlSadu Society – Coopérative de tissage

**Description de l’organisation (150 mots au maximum) :**

La société coopérative de tissage AlSadu est une organisation autonome à but non lucratif qui a pour mission de préserver, de répertorier et de promouvoir le patrimoine textile riche et diversifié du Koweït, du tissage bédouin nomade du désert au tissage urbain de la ville.

Le projet a été lancé en 1979 par un groupe de Koweïtiens motivés, dans le but principal de préserver et de faire revivre l’art et l’artisanat traditionnels du tissage grâce à une documentation scientifique et à la diffusion des connaissances sur le tissage Sadu en tant que forme d’art. En 1991, après la guerre du Golfe, le projet a été transformé en une coopérative de tissage dont les parts appartiennent aux tisserands et qui met l’accent sur la production et la commercialisation.

AlSadu a pour objectif de célébrer le patrimoine textile tissé du Koweït, riche et diversifié, inspiré par les valeurs de productivité et de créativité de l’histoire de la nation, tissant ainsi une identité culturelle pour les générations actuelles et futures.

**Veuillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :**

Sauvegarder le patrimoine textile et de tissage du Koweït pour la postérité.

Promouvoir le tissage traditionnel Sadu du Koweït au niveau local et international.

Formation et renforcement des capacités concernant le patrimoine dans le domaine du textile et du tissage.

Célébrer et faire connaître le patrimoine textile du Koweït et de sa communauté.

**Veuillez énumérer les principales activités de l’organisation :**

Apporter des connaissances, des résultats de recherche et des informations aux chercheurs, aux artistes et aux organisations culturelles.

Développer l’artisanat et innover dans un cadre contemporain grâce à des programmes d’artistes en résidence tels que SADI (Sadu Art and Design Initiative).

Permettre au public d’accéder aux connaissances sur AlSadu grâce à des ateliers et des équipements d’apprentissage.

Organiser des événements interculturels avec les ambassades étrangères du Koweït afin de diffuser la connaissance de la culture et du patrimoine koweïtiens.

**Lien entre l’organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité (150 mots au maximum)**

Les maîtres tisserands traditionnels Sadu du Koweït, trésors nationaux, sont au cœur de la société et leurs connaissances ont constitué la base de notre savoir‑faire. Ils ont été au centre des efforts de sauvegarde d’AlSadu Society, partageant leurs compétences, leurs techniques et leur compréhension des messages véhiculés par l’artisanat. Les membres d’AlSadu Society, qu’il s’agisse de tisserands ou de professeurs d’art, ont organisé divers événements de sauvegarde, de promotion et de formation dans le domaine des arts traditionnels, de l’artisanat et du tissage, au Koweït et à l’étranger. Ils jouent le rôle d’experts indépendants et de consultants auprès des chercheurs, des étudiants et des formateurs. Les domaines de compétence de notre organisation sont les traditions et expressions orales, les pratiques et événements sociaux, les connaissances et pratiques concernant l’environnement, et l’artisanat traditionnel. Notre principal objectif est de protéger l’art du tissage Sadu et les connaissances des maîtres tisserands, ainsi que l’art authentique, contre la production de masse et la contrefaçon.

**Informations supplémentaires : veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum)**

Dans le cadre de nos efforts constants pour sauvegarder l’artisanat d’AlSadu, nous utilisons le système de propriété intellectuelle pour protéger les savoirs traditionnels et préserver les compétences artisanales grâce à l’enregistrement du droit d’auteur sur un grand nombre de livres, d’études et de manuels.

AlSadu Society élabore et met en œuvre des programmes créatifs pour favoriser le développement et l’innovation des arts et techniques associés à l’artisanat d’AlSadu et elle a constitué une riche banque de données comprenant des œuvres d’art, des expositions conservées et des travaux commandés, protégés par le droit d’auteur, des marques, des droits de propriété intellectuelle et une marque collective.

Le dernier succès en date est l’inscription de l’art du tissage AlSadu sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l’UNESCO. Cela a suscité un nouvel intérêt pour ce bel artisanat et lui a conféré une renommée internationale.

**Coordonnées complètes de l’organisation :**

Adresse postale : SADU HOUSE, QIBLA, ARABIAN GULF ST., BLK 15, KUWAIT CITY, CASE POSTALE 5742 SAFAT, CODE POSTAL 13057 KOWEIT

Contacts : (+965) 22432395

Tlcp. : 22437532

Portable : 99700006

Mél. : admin@alsadu.org.kw

Site Web : alsadu.org.kw

**Nom et titre du représentant de l’organisation :**

Bibi Duaij Al‑Sabah – Présidente de la coopérative de tissage AlSadu Society

West Indian Tribal Society

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes

1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 81 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d’accréditation en qualité d’observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame, Monsieur,

J’ai l’honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d’observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci‑joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l’examen de cette demande d’accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d’information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’assurance de ma considération distinguée.

Alex Moore‑Minott

**Formulaire de demande d’accréditation en qualité d’observateur ad hoc**
**auprès du**
**Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l’OMPI[[3]](#footnote-4) [[4]](#footnote-5)**

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L’ORGANISATION POSTULANTE

**Nom complet de l’organisation :**

West Indian Tribal Society

**Description de l’organisation (150 mots au maximum) :**

La West Indian Tribal Society est immatriculée en tant que fiducie privée de *common law* et elle est inscrite au registre des titres de la Jamaïque depuis le 8 août 2019. Cette organisation dispose d’un conseil d’administration appelé le Conseil, composé de M. Alex Moore‑Minott, Mme Chevauné Moore‑Minott (née Smith) et M. Christopher Vaz, qui sont les directeurs fondateurs de cette organisation, ainsi que des membres de tribus de la Jamaïque. Cette organisation a pour but de préserver, de dynamiser, de relancer et de promouvoir les traditions et les modes de vie traditionnels des tribus, en préservant l’histoire, le patrimoine, la culture et les droits des tribus, tout en œuvrant en faveur du développement des communautés et des peuples tribaux. Une partie du travail consiste à garantir et à maintenir les droits, les intérêts et le bien‑être des peuples tribaux. Cela comprend notamment la préservation culturelle et historique, le développement d’institutions tribales, l’assistance aux communautés tribales, la défense, la mobilisation et la sensibilisation en faveur des droits, des coutumes, des cultures, des savoirs traditionnels, de l’histoire et du patrimoine des peuples tribaux de la Jamaïque, des Caraïbes et du monde entier, la sensibilisation et la tolérance à l’égard des religions et des systèmes spirituels tribaux, ainsi que l’assistance aux communautés et peuples tribaux.

**Veuillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :**

* Protéger les droits, les intérêts et le bien‑être des peuples tribaux en Jamaïque (notamment les droits fonciers, les droits coutumiers, les droits de propriété intellectuelle, les droits de l’homme).
* Préserver les coutumes, la culture et l’histoire des peuples tribaux de la Jamaïque grâce aux expressions culturelles traditionnelles, à la fixation, etc.
* Fournir une assistance technique aux peuples, organisations et groupes tribaux pour développer les institutions tribales.
* Sensibiliser aux religions et systèmes spirituels tribaux et promouvoir la tolérance à leur égard.
* Fournir une assistance aux communautés et peuples tribaux.
* Défense, mobilisation et sensibilisation pour les droits des peuples tribaux en Jamaïque, dans les Caraïbes et dans le monde.
* Mettre en relation les peuples tribaux et créer des opportunités de mise en réseau.

**Veuillez énumérer les principales activités de l’organisation :**

* Entreprendre toute activité aux fins de la réalisation des objectifs de l’organisation.
* Préserver la culture tribale et les savoirs traditionnels, notamment l’histoire orale, le folklore, les chansons, la musique, la danse, les recettes, les œuvres d’art, etc.
* Créer et promouvoir des produits à valeur ajoutée et des inventions innovantes en utilisant les savoirs traditionnels pour promouvoir l’industrie au sein des communautés tribales.
* Promouvoir la sensibilisation aux droits (y compris les droits de propriété intellectuelle) au sein des communautés et des peuples tribaux.

**Lien entre l’organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité** (150 mots au maximum)

La West Indian Tribal Society a été fondée et elle est gérée par des membres des tribus de la Jamaïque. Nous travaillons avec des communautés tribales dans l’ensemble des Caraïbes, et nous sommes bien conscients de l’importance de la culture, des traditions et de l’histoire des peuples tribaux dans la région. Nous savons que la bonne compréhension de la propriété intellectuelle et des droits qui y sont associés est nécessaire pour nous protéger, nous et nos concitoyens, à l’ère moderne, et nous permettre de tirer un bénéfice économique de la valeur de notre culture. Dans le cadre de notre travail de protection des droits des peuples tribaux, il est important de protéger les droits de propriété intellectuelle, en particulier pour empêcher l’exploitation des peuples tribaux. La protection de la propriété intellectuelle a également le potentiel de faire passer les communautés tribales de la pauvreté à la richesse et de faire évoluer le point de vue des jeunes membres des tribus sur la valeur de leur culture, en favorisant sa pérennité.

**Pays dans lequel l’organisation exerce l’essentiel de ses activités :**

Jamaïque

**Informations supplémentaires : veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile** (150 mots au maximum)

En Jamaïque, les populations tribales possèdent des générations de savoirs qui ont été transmis oralement de génération en génération et qui restent, dans une large mesure, obscurs pour la population et le monde entier, ce qui permet à des personnes mal intentionnées d’exploiter les communautés et les peuples tribaux. De nombreuses personnes exploitent et imitent la culture, l’artisanat, les arts, etc., autochtones sans se soucier des peuples tribaux ni les rémunérer. Dans cette nouvelle ère dans laquelle nous entrons, les arts tribaux et même les images des peuples tribaux, de leurs territoires, des arts et de l’artisanat, etc., peuvent être utilisés comme symboles et valorisés, et dans de nombreux cas, aucun bénéfice ne revient aux peuples tribaux et à leurs communautés. Les savoirs et les médicaments tribaux à base de plantes sont commercialisés comme des inventions sous des noms différents. Il est donc important de protéger le patrimoine culturel tribal pour éviter l’appropriation et l’exploitation culturelles. De nombreuses personnes perçoivent la valeur de la culture de certaines tribus et se l’approprient, au détriment des communautés qui pourraient utiliser leurs savoirs traditionnels et leur culture dans leur intérêt.

**Coordonnées complètes de l’organisation :**

Alex Moore‑Minott (Director)

West Indian Tribal Society

Adresse postale :

C/O Moore Town Post Office

Moore Town Maroon Community

Portland, Jamaïque, Antilles

Tél. : 18764957370

Tlcp. : sans objet

Mél. : westindiantribalsociety@gmail.com

Site Web :

**Nom et titre du représentant de l’organisation :**

M. Alex Moore‑Minott, Director, West Indian Tribal Society

[Fin de l’annexe et du document]

1. Veuillez noter que la décision concernant l’accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d’accréditation. Par conséquent, si le siège de l’organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu’à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l’accréditation n’a pas été accordée. [↑](#footnote-ref-2)
2. Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu’elle sera reçue. En conséquence, dans la mesure du possible, veuillez remplir le formulaire à la machine à écrire ou à l’ordinateur. Le formulaire complété est à renvoyer de préférence par courrier électronique à l’adresse grtkf@wipo.int. [↑](#footnote-ref-3)
3. Veuillez noter que la décision concernant l’accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d’accréditation. Par conséquent, si le siège de l’organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu’à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l’accréditation n’a pas été accordée. Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu’elle sera reçue. [↑](#footnote-ref-4)
4. En conséquence, dans la mesure du possible, veuillez remplir le formulaire à la machine à écrire ou à l’ordinateur. Le formulaire complété est à renvoyer de préférence par courrier électronique à l’adresse grtkf@wipo.int. [↑](#footnote-ref-5)